

**COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 19 JANVIER 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 21-001 : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget assainissement, avant le vote du Budget Primitif 2021, et conformément à l'article L 1612 - 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2021, dès le 2 janvier 2021.

Ainsi, certaines dépenses urgentes de travaux pourront être engagées et réglées, sans attendre le vote du Budget Primitif, prévu en mars 2021.

Il indique que cette ouverture de crédits est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP 2020 et qu'ils seront obligatoirement reconduits au BP 2021.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

Chapitre 21		Chapitre 23	
Article 2111	10 625	Article 2315	2 500
Article 21351	2 500		
Article 21532	7 750		
Article 2154	2 500		
Article 21562	2 500		
Article 2157	3 750		
Total	29 625	Total	2 500

Délibération votée à l'unanimité.